



Politiques petite enfance & parentalité Partageons cette priorité !

MANIFESTE ACEPP 2022-2026

www.acepp.asso.fr

L'ACEPP propose une démarche originale & sollicite les moyens nécessaires à **une politique " Petite enfance et Parentalité " ambitieuse !**

Ce Manifeste s'inscrit dans un contexte où le secteur Petite Enfance et Parentalité est en forte évolution.

Les familles connaissent des formes de fragilisations importantes, la natalité baisse et le nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté augmente.

Les territoires se fragmentent, présentant de profondes divergences entre territoires urbain, périurbain ou rural et des formes atypiques de travail se multiplient.

Des évolutions réglementaires importantes et l'arrivée de gestionnaires privés à but lucratif bousculent le secteur,

Et enfin, une pénurie de professionnel·les très préoccupante s'installe.

Face à ce contexte, l'ACEPP identifie quelques enjeux forts :

- › Mieux articuler les différentes finalités de l'accueil de la petite enfance : la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle ; la réduction des inégalités et de la pauvreté des familles et des enfants ; le développement et le bien-être de l'enfant.
- › Reconnaître et organiser la participation des parents aux lieux d'accueil ainsi qu'aux politiques publiques les concernant.
- › Garantir la pérennité des structures associatives et valoriser leurs richesses et spécificités.

Avec, par et pour **les ENFANTS**

L'ACEPP demande :

- 1 **Un accès universel garanti à un mode d'accueil** pour tous les enfants, avec un "reste à charge" identique pour toutes les familles, modulé sur les revenus, la composition de la famille et le temps d'accueil.
- 2 **Une articulation en termes de continuité et de complémentarité** pour une offre évolutive et ouverte à tous (crèches, lieux d'accueil enfants / parents, ateliers, cafés de parents, assistantes maternelles...).
- 3 **La promotion de la mixité sociale** de chaque lieu d'accueil pour permettre aux enfants et aux parents de vivre des relations sociales riches et respectueuses des diversités.
- 4 **Des politiques publiques qui soutiennent la mise en œuvre des Chartes nationales** Petite enfance et Parentalité notamment sur les plans éducatif, culturel, social et durable, **dans le respect des pédagogies choisies par chaque collectif.**

Avec, par et pour **les FAMILLES**

L'ACEPP demande :

- 1 **La participation active des parents dans les lieux d'accueil et dans l'élaboration des politiques publiques** "Petite enfance et parentalité" réaffirmant ainsi la place première des parents dans l'éducation des enfants ; des dispositifs accompagnant cette participation : formation des bénévoles, création d'un congé "parents bénévoles", reconnaissance de l'engagement via la VAE...
- 2 **Un soutien clair aux actions permettant d' « aller vers »** tous les parents sur chaque territoire (premier accueil, place dans les lieux, vie associative...) reconnaissant ainsi l'importance de la Petite Enfance dans le processus d'accompagnement des parents et des familles.
- 3 **Un soutien des initiatives parentales** favorisant les échanges et les relations d'entraide entre parents.
- 4 **Un allongement du congé parental et une meilleure indemnisation**, tout en permettant aux enfants d'accéder à un mode d'accueil et de socialisation.
- 5 **Une clarification du statut du "beau parent".**

Avec, par et pour **les PROFESSIONNEL.LES**

L'ACEPP demande :

- 1 **Un plan national de lutte contre la pénurie de professionnels**, mobilisant tous les acteurs et comprenant une campagne de promotion et de sensibilisation des personnels d'orientation aux métiers du champ "Petite Enfance et Parentalité".
- 2 **La création d'une filière "Petite Enfance et Parentalité"** dépendant d'un seul ministère de tutelle, avec notamment **la mise en œuvre d'un diplôme d'État de niveau 5**.
- 3 **Une revalorisation des salaires** pour l'ensemble des salariés **et la prise en compte des temps de ressourcement, de réunions, d'échanges entre pairs, de recherche et de formation**.
- 4 **Des mesures favorisant la mise en place d'équipes pluridisciplinaires et mixtes** (genres, âges, milieux, cultures, métiers).

Avec, par et pour **les LIEUX D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ**

L'ACEPP demande :

- 1 **La reconnaissance de l'utilité publique, sociale** (contribution au tissu local de partenaires) **et d'innovation des associations ainsi que leur soutien économique** (financements pluriannuels et espace de négociation et de coopération avec l'ensemble des financeurs)
- 2 **L'assurance que le patrimoine immobilier créé** grâce au financement public, **reste dédié à la petite enfance** ou a minima à un service social ou éducatif.
- 3 **Le maintien et le développement d'une politique nationale** qui favorise le développement de l'offre (branche famille), une refonte du Crédit Impôt famille et des aides fiscales aux entreprises.
- 4 **Une clarification du partage des compétences Petite Enfance et Parentalité** sur chaque territoire.

Avec, par et pour **le RÉSEAU**

L'ACEPP demande :

- 1 **La reconnaissance de l'ACEPP et des autres têtes de réseau, comme force de propositions auprès des pouvoirs publics et donc leur participation aux instances nationales et locales** avec la particularité de la non-lucrativité, de la gouvernance coopérative entre les salariés et les bénévoles bénéficiaires du service
- 2 **L'accroissement des soutiens techniques et financiers à l'ACEPP et aux autres têtes de réseau** notamment autour de l'animation d'un réseau, de l'innovation et de la mutualisation.

Le qr code du **manifeste complet**





ASSOCIATION DES
COLLECTIFS
ENFANTS
PARENTS
PROFESSIONNELS

29, rue du Charolais
75012 Paris
info@acepp.asso.fr

www.acepp.asso.fr

Retrouvez l'intégralité
de la gazette :

<https://urlz.fr/hk4n>

